



DECISION D-2025-48
Demande de subvention auprès du Conseil
Départemental du Calvados pour la création
d'un espace trail /VTT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 élisant Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant les demandes de subventions auprès de partenaires ;
- Vu le soutien apporté par le Conseil Départemental du Calvados aux collectivités pour la création ou remise à niveau de circuits de randonnée et/ou trail ;
- Considérant que la Communauté de communes du Pays de Falaise a lancé en 2020, à l'échelle de la Destination Suisse Normande, une réflexion afin de développer un espace Trail sur son territoire ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'engager une dépense de 78 398,55 € HT pour la création d'un espace trail et la mise à niveau de l'espace VTT / FFC en Suisse Normande.

ARTICLE 2

De solliciter auprès du Conseil Départemental du Calvados, une subvention en investissement de 40 % du montant HT des coûts soit 31 360,00 €.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

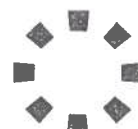
Fait à Falaise, le 20/10/2025

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le 20/10/2025

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Et de sa transmission en Préfecture le 20/10/2025



**Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE**